



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
23.01.2002 Bulletin 2002/04

(51) Int Cl.7: **A47F 7/02**

(21) Numéro de dépôt: **01401660.4**

(22) Date de dépôt: **22.06.2001**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Corbasson, Frédéric**
Dallas, Texas 75248 (US)

(74) Mandataire: **Remy, Fabienne**
Cabinet Bonnet Thirion 12, Avenue de la
Grande-Armée
75017 Paris (FR)

(30) Priorité: **17.07.2000 FR 0009316**

(71) Demandeur: **ESSILOR INTERNATIONAL**
(Compagnie Générale d'Optique)
F-94220 Charenton-le-Pont (FR)

(54) **Présentoir de verres de lunettes**

(57) La présente invention concerne un présentoir (100) de verres de lunettes.

Selon l'invention, il comprend au moins deux branches (110, 120) pour le support d'au moins deux por-

tions de verres de lunettes différents (A, B), lesdites branches étant mobiles l'une par rapport à l'autre pour positionner lesdites portions de verres de lunettes bord à bord par leur diamètre.

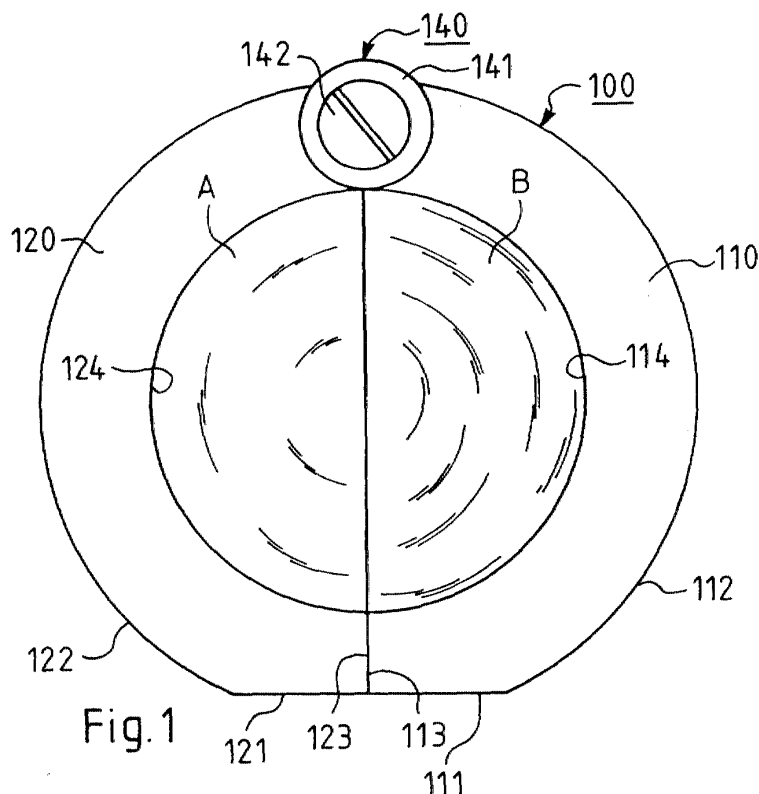


Fig.1

Description

[0001] La présente invention concerne un présentoir de verres de lunettes par un praticien.

[0002] Pour la présentation de verres de lunettes, les praticiens utilisent actuellement des lorgnettes qui comprennent un cadre circulaire accueillant un verre de lunettes, ce cadre étant généralement monté pivotant sur un plateau de présentation.

[0003] Un exemple de réalisation d'une telle lorgnette est décrit dans le document US-A-1 547 142.

[0004] On connaît également du document EP 0 654 237 appartenant à la Demanderesse, un étui de présentation pour verre de lunettes qui comporte, d'une part, un plateau propre à recevoir un verre de lunettes à présenter, et, d'autre part, deux demi-coques, qui, montées pivotantes en bordure du plateau, sont chacune mobiles entre une position de fermeture, dans laquelle elles forment conjointement une coque de protection du plateau, et une position d'ouverture, dans laquelle elles démasquent au contraire celui-ci.

[0005] L'inconvénient majeur de tels présentoirs est qu'ils ne permettent de présenter qu'un seul verre de lunettes à la fois.

[0006] Par ailleurs, pour démontrer l'efficacité d'un traitement anti-reflet sur un verre de lunettes, il existe déjà un verre de présentation dont le centre seulement est traité anti-reflet.

[0007] Enfin, on connaît déjà un présentoir plan, muni de fentes dans lesquelles sont insérés différents verres de lunettes coupés en deux par leur diamètre.

[0008] Toutefois, avec un tel présentoir plan, la comparaison de deux verres différents est complexe car elle nécessite la manipulation desdits verres notamment pour les extraire du présentoir.

[0009] En outre, un tel présentoir est relativement encombrant et peu pratique.

[0010] Afin de pallier aux inconvénients précités, la présente invention propose un nouveau présentoir de verres de lunettes, qui comprend au moins deux branches pour le support d'au moins deux portions de verres de lunettes différents, lesdites branches étant mobiles l'une par rapport à l'autre pour positionner lesdites portions de verres de lunettes bord à bord par leur diamètre.

[0011] Ainsi, grâce au présentoir selon l'invention, un praticien peut aisément :

- démontrer l'efficacité d'un traitement anti-reflet sur une des portions de verres ;
- montrer la différence de courbure entre les portions de verres présentées ;
- montrer la différence d'épaisseur entre les portions de verres présentées ; et
- montrer l'asphéricité desdites portions de verres présentées.

[0012] D'autres caractéristiques avantageuses et non limitatives du présentoir selon l'invention sont les

suivantes :

- lesdites branches sont montées sur une platine dont la surface en regard desdites branches est apte à absorber la lumière. Préférentiellement, ladite surface est de couleur noir mat. Cela permet de mieux faire apparaître la différence qui existe entre un verre comportant un traitement anti-reflet et un verre sans traitement anti-reflet ;
- ladite platine comporte sur sa tranche un plat et chaque branche comprend sur sa tranche externe, au niveau de son extrémité libre, un plat, les deux plats des branches alignés formant un plat unique parallèle à celui de la platine, permettant de poser verticalement le présentoir sur un support. Ainsi, un tel présentoir posé verticalement, prend peu de place sur un bureau d'un praticien ;
- lesdites branches sont articulées l'une par rapport à l'autre par l'intermédiaire d'un pivot d'axe perpendiculaire au plan contenant lesdites branches. Selon un mode de réalisation de l'invention, lesdites branches sont emboîtées l'une sur l'autre à l'une de leurs extrémités, lesdites extrémités emboîtées desdites branches étant percées d'un orifice pour leur montage sur le pivot. Ledit pivot peut comprendre une vis traversant les orifices de montage superposés desdites branches et vissée dans un fût fileté. Les branches ainsi articulées sont faciles à manipuler ; et
- lesdites branches présentent la forme d'un demi-cercle.

[0013] La description qui va suivre en regard des dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, fera bien comprendre en quoi consiste l'invention et comment elle peut être réalisée.

[0014] Sur les dessins annexés :

- les figures 1 et 4 sont des vues schématiques d'un présentoir selon l'invention, dans deux configurations fermée et ouverte,
- la figure 2 est une vue de côté du présentoir selon l'invention posé verticalement sur un support, et
- la figure 3 est une vue partielle de dessus du présentoir de la figure 1.

[0015] Sur les figures 1 à 4, on a représenté un présentoir 100 de verres de lunettes A, B.

[0016] Ce présentoir 100 comprend ici deux branches 110, 120 qui présentent chacune avantageusement la forme d'un demi-cercle.

[0017] Ces branches 110, 120 sont aptes à supporter, sur leur bord intérieur 114, 124, deux demi-verres de lunettes différents B, A.

[0018] Par verre de lunettes A, B, on entend ici le palet, de contour circulaire, que constitue un tel verre de lunettes A, B avant son débordage au contour du cercle ou entourage d'une monture de lunettes qu'il doit équi-

per.

[0019] Les branches 110, 120 sont mobiles l'une par rapport à l'autre pour positionner les demi-verres de lunettes B, A bord à bord par leur diamètre (voir figures 1 et 4).

[0020] Ici, lesdites branches 110, 120 sont articulées l'une par rapport à l'autre par l'intermédiaire d'un pivot 140 d'axe perpendiculaire au plan contenant lesdites branches 110, 120.

[0021] Les branches 110, 120 sont montées par l'intermédiaire de leur pivot 140 sur une platine 130 dont la surface en regard desdites branches 110, 120 est apte à absorber la lumière.

[0022] Préférentiellement, ladite surface de la platine 130 est de couleur noir mat.

[0023] La platine 130 présente ici globalement la forme d'un disque dont le diamètre correspond au diamètre du cercle formé par les deux branches 110, 120 positionnées en position fermée (figure 1) avec leurs deux extrémités libres 113, 123 bord à bord.

[0024] La platine 130 comporte, sur sa tranche 132 à l'opposé du montage du pivot 140, un plat 131, et chaque branche 110, 120 comporte sur sa tranche 112, 122, au niveau de son extrémité libre 113, 123, un plat 111, 121.

[0025] Les deux plats 111, 121 alignés des deux branches 110, 120 rapprochées, forment un plat unique, de longueur sensiblement identique à celle du plat 131 de ladite platine 130, positionné parallèlement à celui-ci.

[0026] Comme le montre plus particulièrement la figure 2, les plats 131, 111, 121 formés sur la tranche 132 de la platine 130 et sur les tranches 112, 122 des branches 110, 120 permettent de poser le présentoir 100 verticalement sur un support S.

[0027] Comme le montre plus particulièrement la figure 3, les branches 110, 120 sont emboîtées l'une dans l'autre à leurs extrémités 115, 125 opposées à leurs extrémités libres 113, 123, lesdites extrémités emboîtées 115, 125 étant percées d'un orifice pour leur montage sur le pivot 140.

[0028] Ici, le pivot 140 comprend un fût fileté 143 positionné entre la platine 130 et les branches 110, 120, dans lequel sont vissées des vis 142, l'une des vis 142 traversant les orifices de montage superposés desdites branches 110, 120, et l'autre vis 142 traversant un orifice de montage prévu dans la platine 130.

[0029] En outre, les têtes des vis 142 s'appuient sur des rondelles 141 reposant sur les faces externes des branches 110, 120 et de la platine 130.

[0030] Autour du fût fileté 143, il est prévu un manchon cylindrique 144 dont une extrémité prend appui sur la face interne des branches 110, 120, l'autre extrémité s'appuyant sur une rondelle élastique 145 reposant sur la surface de la platine 130 en regard desdites branches 110, 120. Cette rondelle élastique 145 permet de compenser les jeux de montage de façon à éviter un flottement au niveau de l'articulation des deux branches 110, 120 l'une par rapport à l'autre.

[0031] Les deux branches 110, 120 peuvent être avantageusement réalisées en matériau translucide et peuvent comporter, sur leur face externe qui fait face à l'utilisateur, des indications qualificatives des verres portés par celles-ci.

[0032] Comme le montre plus particulièrement la figure 2, le présentoir 100, selon l'invention, permet de montrer la différence d'épaisseur entre les deux verres A et B. En particulier, on peut voir que la portion de verre B est plus épaisse que la portion de verre A.

[0033] En outre, grâce à ce présentoir 100, on peut montrer la différence de sphéricité entre les verres. Dans le cas typique représenté, la portion de verre A est asphérique alors que la portion de verre B est sphérique.

[0034] La surface de couleur noir mat de la platine 130 placée en regard des verres portés par les branches 110, 120 support du présentoir 100, permet de montrer la différence de traitement anti-reflet entre les deux verres.

[0035] En particulier, la portion de verre A présente un traitement anti-reflet alors que la portion de verre B n'en présente pas.

[0036] Un tel présentoir 100 est facile à manipuler, il est compact et prend peu de place sur le bureau d'un praticien du fait qu'il peut reposer par ses plats 131, 111, 121 verticalement sur le bureau.

[0037] Enfin, les deux branches 110, 120 du présentoir permettent de manipuler aisément les portions de verres A, B à présenter.

[0038] La présente invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et représenté, mais l'homme du métier saura y apporter toute variante conforme à son esprit.

[0039] En particulier, on peut envisager que chaque branche du présentoir supporte plusieurs portions de verres, par exemple deux portions de verres, représentant un quart de verre, de façon à pouvoir positionner, deux par deux, deux portions de verres par leur diamètre.

[0040] En outre, les branches du présentoir peuvent présenter une forme différente de la forme en demi-cercle, par exemple une forme en U ou en L.

[0041] Enfin, lesdites branches peuvent coulisser l'une par rapport à l'autre au lieu d'être articulées par l'intermédiaire d'un système de pivot.

Revendications

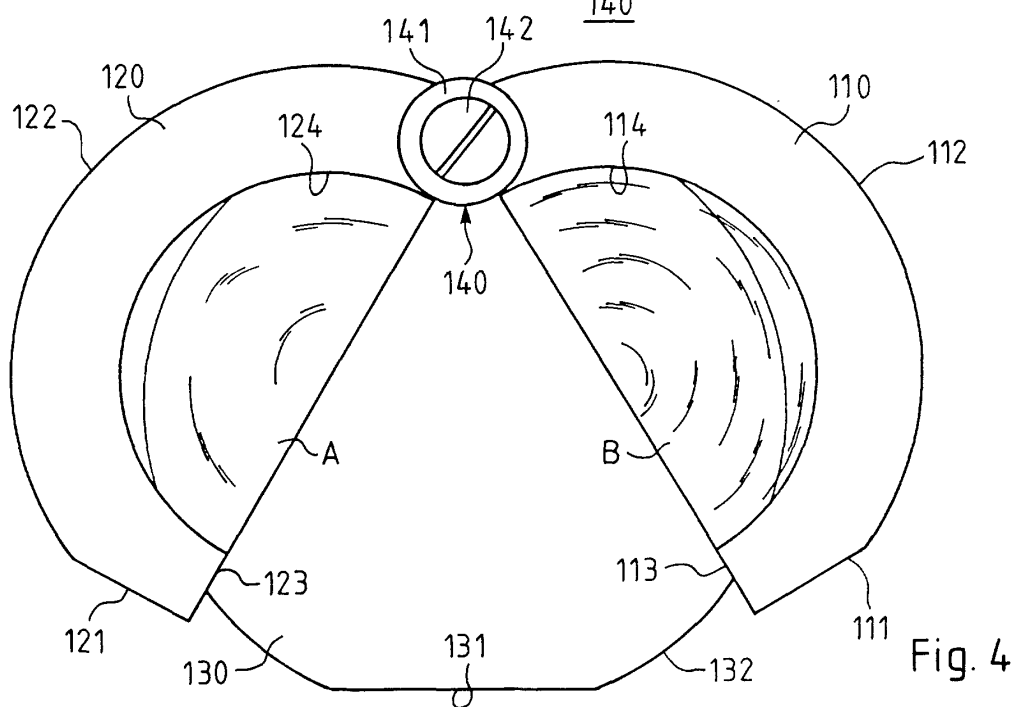
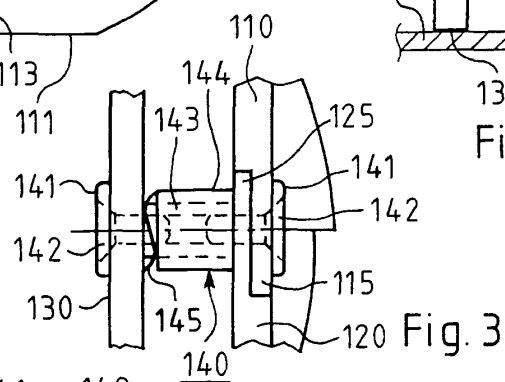
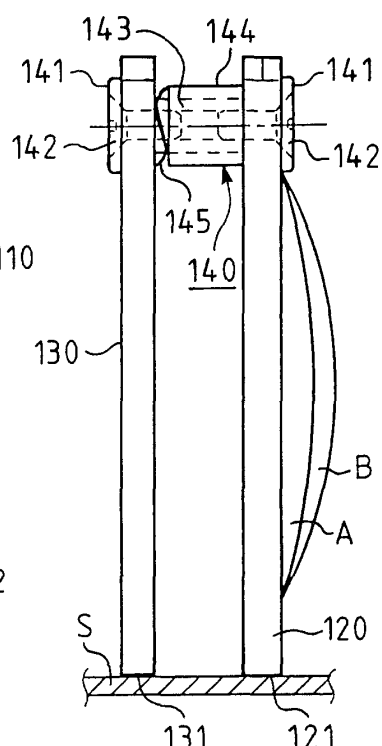
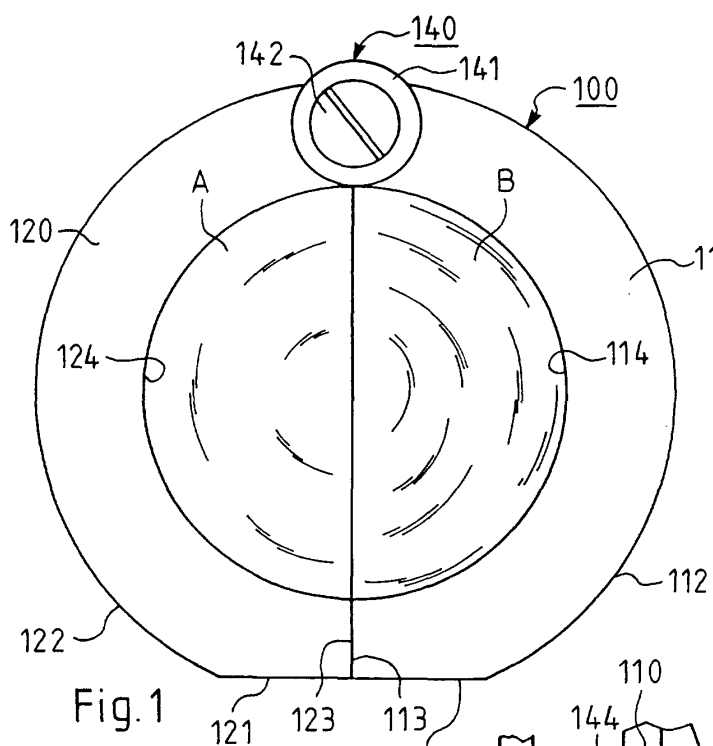
1. Présentoir (100) de verres de lunettes, **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins deux branches (110, 120) pour le support d'au moins deux portions de verres de lunettes différents (A, B), lesdites branches (110, 120) étant mobiles l'une par rapport à l'autre pour positionner lesdites portions de verres de lunettes (A, B) bord à bord par leur diamètre.

2. Présentoir (100) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** lesdites branches (110, 120) sont montées sur une platine (130) dont la surface en regard desdites branches (110, 120) est apte à absorber la lumière. 5
3. Présentoir (100) selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** ladite surface est de couleur noir mat. 10
4. Présentoir (100) selon l'une des revendications 2 ou 3, **caractérisé en ce que** ladite platine (130) comporte sur sa tranche un plat (131) et chaque branche (110, 120) comprend sur sa tranche externe, au niveau de son extrémité libre (113,123), un plat (111,121), les deux plats (111,121) des branches (110, 120) alignés formant un plat unique parallèle à celui de la platine (130), permettant de poser le présentoir verticalement sur un support. 15 20
5. Présentoir (100) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** lesdites branches (110, 120) sont articulées l'une par rapport à l'autre par l'intermédiaire d'un pivot (140) d'axe perpendiculaire au plan contenant lesdites branches (110, 120). 25
6. Présentoir (100) selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** lesdites branches (110, 120) sont emboîtées l'une sur l'autre à l'une de leurs extrémités, lesdites extrémités emboîtées (115, 125) desdites branches étant percées d'un orifice pour leur montage sur le pivot (140). 30
7. Présentoir (100) selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** ledit pivot (140) comprend une vis (142) traversant les orifices de montage superposés desdites branches (110, 120) et vissée dans un fût fileté (143). 35 40
8. Présentoir (100) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** lesdites branches (110, 120) présentent la forme d'un demi-cercle. 45

50

55

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 40 1660

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	US 3 826 564 A (WERLING F) 30 juillet 1974 (1974-07-30) * abrégé; figure 1 *	1,5-8	A47F7/02
A	US 4 948 244 A (JONES BILLY R) 14 août 1990 (1990-08-14) * abrégé; figure 1 *	1	
D,A	US 1 547 142 A (BAUSCH) 21 juillet 1925 (1925-07-21) * le document en entier *	1	
D,A	EP 0 654 237 A (ESSILOR INT) 24 mai 1995 (1995-05-24) * abrégé; figure 2 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A47F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 31 octobre 2001	Examineur Pineau, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 40 1660

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

31-10-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3826564 A	30-07-1974	AUCUN	
US 4948244 A	14-08-1990	AUCUN	
US 1547142 A	21-07-1925	AUCUN	
EP 0654237 A	24-05-1995	FR 2712874 A1	02-06-1995
		DE 69404608 D1	04-09-1997
		DE 69404608 T2	29-01-1998
		EP 0654237 A1	24-05-1995
		ES 2105573 T3	16-10-1997
		US 5467869 A	21-11-1995

EPO FORM P4460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82